



NOTICE D'INFORMATION -SEJOUR RANDO 2022-08
SEJOUR DE RANDONNEES EN ETOILE "CROZON" **

(du samedi 10/09/2022 au samedi 17/09/2022)

1, place A. Mounié-92160 ANTONY

Tel: **01 42 37 09 41**

E-mail : avf@avfantony.com

Web: <http://avfantony.com>

Animatrice : Christiane LARUE

Le séjour est ouvert aux adhérents d'AVF ANTONY, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2021-2022 avec assurance IRA à minima.

Nombre de participants : 14 au minimum, 16 au maximum

Dates : du samedi 10 septembre au samedi 17 septembre 2022.

Ce séjour de 8 jours avec 7 nuitées est basé sur un déplacement en voitures personnelles, avec co-voiturage.

PROGRAMME

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée pédestre. Programme susceptible d'être modifié en fonction des conditions météorologiques.

Au total sont prévues 6 randonnées de 16 à 20 km à raison de 300 à 600 m de dénivelé, dont une randonnée en escapade sur l'île d'Ouessant. A signaler quelques passages délicats le long du sentier côtier pour les personnes sujettes au vertige ; les bâtons de randonnée devront être équipés d'embouts caoutchouc.

Le début du séjour est fixé au samedi 10 septembre à partir de 17h00, heure à laquelle les participants sont attendus au lieu d'hébergement pour prendre possession des chambres.

La fin du séjour est fixée au samedi 17 septembre à 10h00, heure de libération des chambres après le petit déjeuner.

HEBERGEMENT

L'hébergement se fera au gîte « Ouest Découverte » 2 bis Garn Aod 29160 Morgat-Crozon

Tel 02 98 26 22 11

L'hébergement est réservé en ½ pension, hors boisson, en chambre de 2 personnes, et un pique-nique sera fourni, chaque jour, pour le déjeuner (les participants sont priés de se munir de couverts réutilisables et d'une gourde).

Aucune possibilité de chambre individuelle.

COUT DU SEJOUR

Le prix du séjour est fixé à 570,00 € par personne, en ½ pension + un pique-nique pour 6 déjeuners.

Ce prix comprend :

- La ½ pension, hors boisson, du dîner du 1^{er} jour au petit-déjeuner du dernier jour, + pique-nique pour 6 déjeuners, dont une soirée "crêpes" à l'extérieur du Gîte
- Chambre à 2 personnes, avec salle de bain /WC
- La traversée A/R pour l'île d'Ouessant
- L'accompagnement des randonnées par un Animateur d'AVF ANTONY
- Le "pot dit de convivialité" après rando
- Les taxes de séjour

Ce prix ne comprend pas :

- Le voyage jusqu'à Morgat et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- Les dépenses et consommations personnelles, les boissons
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la

Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris, N° IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 – fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 – fax 01 40 35 85 67

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Association de tourisme agréée n° AG 075 03 0002. Code APE : 913^F – SIRET : 30358816400044.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule (environ 1650 kms y compris aller-retour et trajets sur place). Péages : environ 60 € A/R selon itinéraire. Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun aux frais du déplacement (trajet A-R et trajets sur place). Les inscriptions définitives ne seront faites que pour les participants prenant leur voiture ou s'étant mis d'accord avec un chauffeur pour être covoiturés.

PRE-INSCRIPTIONS

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription.

Pas de possibilité de chambre individuelle.

Tous les adhérents à l'activité rando recevront par mail la présente notice. Envoi du mail le 28/02/2022 au plus tard.

Ils auront la possibilité de se "préinscrire" à ce séjour en se connectant à un site par le biais d'un "lien" vers BilletWeb qui leur sera fourni dans le mail.

Début des Pré-inscriptions : 03/03/2022 - Fin des Pré-inscriptions : 10/03/2022.

Priorité sera donnée aux personnes inscrites en liste d'attente du séjour Crozon de juin 2022.

INSCRIPTIONS

Les préinscrits retenus en fonction de la règle de priorité ci-dessus et dans la limite des places disponibles se verront proposer dès le **16/03/2022, en 2 exemplaires**, un contrat de séjour à signer et à retourner à AVF ANTONY, sous 8 jours, en procédant aux règlements correspondants.

Vous aurez la possibilité de souscrire, au moment de cette inscription, aux assurances facultatives.

AVF ANTONY vous fera ensuite retour de l'exemplaire du Contrat qui vous revient.

REGLEMENTS PAR CARTE BANCAIRE (CB) ou PAR CHEQUE

Par CB : Avant le 25 mars 2022

Si vous réglez par Carte Bancaire, vous pouvez bénéficier des garanties d'assurances liées à l'utilisation de ce mode de paiement pour des séjours et voyages (Et souscrire, ou non, l'assurance spécifique que nous sommes tenus de vous proposer).

En même temps que l'envoi de votre contrat, un mail vous sera adressé, avec un lien vers BilletWeb, vous permettant d'enregistrer, **en une seule fois**, votre engagement à régler le montant total du séjour, **lequel sera prélevé en 2 fois, 30% à l'inscription et le solde le 10 juillet 2022**, à condition que vous sélectionniez le paiement en 2 fois.

Par Chèque

Chèque **d'acompte de 171 €** (à joindre aux 2 exemplaires du contrat que vous nous retournerez).

Primes d'assurance (facultatives) accompagnées du bulletin de souscription des assurances.

Date limite : 25 mars 2022

Solde du séjour : avant le 10 juillet 2022.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

-Annulation faite, au plus tard, le **10 juillet 2022** : restitution des sommes versées.

-Annulation postérieure au **10 juillet 2022** : retenue de 100% du montant total du séjour.

RECOMMANDATIONS

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la rando pour apprécier pleinement ce séjour.

En tant que de besoin, une réunion des participants, pourra être organisée 1 à 2 mois avant le début du séjour.

Amicalement,

Christiane LARUE, Animatrice du séjour

Alain DUPRAT, Responsable tourisme

Conditions générales de vente et notice assurances consultables à la Permanence AVF ou sur le site AVF <http://avfantony.com> /Activités/ Marche randonnée/ RANDONNEES PEDESTRES/ conditions générales de vente-notice assurance.